

# COMMUNIQUÉ - SEPTEMBRE 2020



# CADOURS

Ce communiqué réalisé par l'équipe municipale de Cadours a pour objectif de vous apporter des informations ponctuelles sur l'actualité de votre village, informations complémentaires au bulletin que vous recevez chaque semestre.

Les rubriques abordées dans cette première édition sont les suivantes:

- Situation vis-à-vis de la Covid-19
- Règles de civilité
- Gestion des animaux errants
- Information travaux
- Création d'une photothèque de Cadours
- Horaires mairie



NB: La périodicité d'édition de ce communiqué n'est pas fixe, les prochaines éditions seront préparées en fonction de l'actualité et des informations à vous remonter.

## SITUATION VIS-A-VIS DE LA COVID-19

### NOUVELLES RÈGLES SANITAIRES

En date du 19 août 2020, un arrêté préfectoral a élargi les règles sanitaires à respecter sur le département afin de réduire la propagation du virus qui évolue fortement depuis le déconfinement.

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de onze ans:

- dans un rayon de 30 mètres des entrées et sorties des crèches et établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) du département, de 7h à 22h
- dans les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique en Haute-Garonne, de 7h à 3h
- dans les transports en commun, y compris sur les zones d'attente type arrêts de bus et de tramway sur l'ensemble du territoire national
- dans les lieux publics clos du territoire national
- dans le marché de plein vent

Si vous devez vous rendre sur Toulouse, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la commune.

NB: toute infraction à ces règles est passible d'une amende de 135€.

### MANIFESTATIONS SUR NOTRE COMMUNE

Comme nous l'avions précisé sur le dernier bulletin d'information municipal, après l'annulation par mesure de

prévention de tous les événements des mois de juillet et août, la tenue des manifestations festives prévues en septembre restait soumise aux consignes sanitaires nationales.

Sur autorisation préfectorale, la commémoration du 70ème anniversaire de la disparition de Raymond Sommer a eu lieu les 5 et 6 septembre sur le circuit de Cadours - Laréole.

La journée des associations aura lieu le 12 septembre de 14h30 à 17h30 sous la Halle aux Marchands, à côté de l'église.

Le planning prévisionnel des lotos a été établi et il sera rendu disponible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La messe des Morts se tiendra à la Chapelle Saint-Hilaire le 2 novembre à 11 heures.

Les gestes barrières et les règles du port du masque (à partir de l'âge de 11 ans) devront être respectés.

### RENTRÉES

Les employés du SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), en partenariat avec les équipes éducatives, ont contribué au bon déroulement de la reprise des écoles ainsi que des services de la restauration scolaire, des garderies et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) conformément aux dernières directives sanitaires en date.

## RÈGLES DE CIVILITÉ

### DÉJECTIONS CANINES

Pour rappel et par mesure d'hygiène publique, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines de son animal sur toute ou partie du domaine public communal. Merci donc de respecter cette règle pour le bien vivre de tous les habitants !

### HORAIRES DÉCHÈTERIE

Pour tous vos déchets et encombrants, la déchèterie de Cadours est à votre disposition route de Puységur aux horaires suivants:

- vendredi et samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- dimanche de 14h00 à 16h30

(Fermée du lundi au jeudi inclus et les jours fériés).

### BRICOLAGE ET JARDINAGE

Une erreur s'étant glissée dans le dernier bulletin municipal (n°49), ci-dessous un rappel des horaires (inchangés depuis l'an dernier) durant lesquels le jardinage et le bricolage à l'aide d'outils bruyants sont autorisés:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de les respecter pour le bien-être de tous.

### ANIMAUX ERRANTS



Depuis quelques temps, de nombreux animaux, surtout des chats, errent dans le village et vous êtes nombreux à le remonter. La municipalité est consciente de ce point et poursuivra sa réflexion quant au plan d'action à mener pour endiguer le problème.

Des interventions visant à limiter la prolifération féline sur notre commune ont déjà été réalisées en partenariat avec l'association Chats d'Oc.

Nous encourageons les propriétaires de chat à faire stériliser leur animal lorsque c'est opportun. Ceci permettrait de solutionner en partie le problème de prolifération des félins.

### INFORMATION TRAVAUX

La Communauté de Communes, gestionnaire de la voirie, va procéder pour le compte de la Mairie à des travaux d'entretien sur tout ou partie de nos voiries et leurs abords. Nous remercions par avance les riverains qui pourraient être impactés pour leur compréhension.

Fin août / septembre, ces travaux concernent :

- Dérasement d'accotements et curage de fossés : Chemins d'Empérisson, d'En Esquerré, du Couget, de la Rivière, En Palanque.

- Travaux de récupération du pluvial de voirie : Chemin d'En Palanque (devant la zone Industrielle côté Pharmacie) et En Palanque (virage après la Maison de la Petite Enfance).
- Des interventions de marquages vont également être réalisées prochainement.

Courant septembre / octobre, une opération de réparation de la couche de roulement sur certaines voies du centre sera réalisée :

- rue d'Essling / rue des fossés
- rue Napoléon / Cours du Midi / Rue des Jardins (section entre Cours du Midi et rue Napoléon).

### PHOTOTHÈQUE

La Mairie souhaiterait collecter les photos de Cadours que ses habitants possèdent afin de créer une photothèque. Nous recherchons aussi bien des photos d'époque que des photos récentes.

Deux moyens sont à votre disposition pour nous les transmettre :

- Par courriel à l'adresse suivante: [cadours.accueil@mairie-cadours.fr](mailto:cadours.accueil@mairie-cadours.fr)
- En les apportant à la mairie où nous les scannerons et vous les rendrons immédiatement.



### HORAIRES MAIRIE

- Lundi .....9h à 12h..... 13h30 à 17h
- Mardi .....9h à 12h..... 13h30 à 18h30
- Mercredi...9h à 12h..... 13h30 à 17h
- Jeudi .....Fermé au public 13h30 à 18h30
- Vendredi...9h à 12h.... ... 13h30 à 17h
- Permanence du Maire et des adjoints sur rendez-vous

Ce communiqué a été réalisé par la Commission Communication de la municipalité de Cadours.